

# Prol & Asociados

Calle del Ebro, nº 3  
28002 Madrid  
<http://prol-asociados.com>

Tél: (34) 91 5630601  
Fax: (34) 91 5630020  
e-mail: [pa-madrid@prol-asociados.com](mailto:pa-madrid@prol-asociados.com)

## **DESCRIPTION GÉNÉRALE DU CABINET**

PROL & ASOCIADOS est un cabinet d'avocats ayant une clientèle nationale et internationale.

Fondé en 1987, son fondateur, Francisco G. Prol, avait été préalablement associé d'un des principaux cabinets internationaux en Espagne.

A part le personnel administratif, PROL & ASOCIADOS se compose de 9 avocats, pouvant être considéré au niveau espagnol comme un cabinet spécialisé de dimension moyenne.

## **PRINCIPAUX DOMAINES D'INTERVENTION**

Le cabinet est structuré en quatre départements principaux:

BANQUE, FINANCES ET ASSURANCES

DROIT DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

DROIT DU TRAVAIL

CONTENTIEUX ET ARBITRAGE

## **BANQUE, FINANCES ET ASSURANCES**

PROL & ASOCIADOS compte parmi ses clients un bon nombre de banques, nationales et étrangères, établissements financiers et d'assurances.

Les services offerts à ces clients comprennent un ample conseil légal, allant des démarches devant être effectuées auprès des Autorités de la Banque d'Espagne et du Ministère de l'Economie pour l'implantation, la création et le fonctionnement d'une société, au développement des activités quotidiennes de celle-ci (contrats de prêt et de crédit, financement syndiqué, financement de projets et buy-outs, entre autres).

De même, nos services couvrent la constitution et l'exécution, en Espagne et à l'étranger, des garanties qui assurent le respect des obligations dérivant des opérations de financement, depuis la rédaction et la négociation des contrats de garantie - que celle-ci soit de nature personnelle (caution, aval) ou réelle [hypothèque mobilière ou immobilière (sur des droits de propriété industrielle, des véhicules, des bateaux, des immeubles, des établissements commerciales...), gage avec ou sans déplacement (sur des droits de crédit, des parts sociales, des titres et d'autres actifs physiques)] jusqu'à l'inscription aux Registres publics lorsque celle-ci est nécessaire à la validité des documents.

Tout particulièrement dans le domaine des assurances, PROL & ASOCIADOS, prête assistance légale aux clients qui souhaitent s'implanter, ou exercent des activités, sur le marché national des assurances privées, les orientant auprès de la Direction Générale des Assurances et Fonds de Pensions et veillant à ce qu'ils accomplissent les dispositions relatives aux assurances privées, tout cela dans le but de les aider à obtenir une commercialisation correcte et avantageuse de leurs produits.

Il importe également de citer, parmi les services offerts dans ce domaine, le conseil fourni aux Sociétés cotées en Bourse, aux établissements de placement collectif (Fonds de placement et SICAVs), nationaux et étrangers, en vue de leur immatriculation et de leur commercialisation en Espagne, ainsi qu'aux Entreprises de Services d'Investissement (ESIs) et Etablissements de Crédit, nationaux et étrangers, en ce qui concerne leur implantation et le développement de leurs activités en Espagne (bail financier et affacturage, Offres Publiques d'Achat, titrisation hypothécaire et d'actifs, produits dérivés, financement structuré...).

## **DROIT DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS**

PROL & ASOCIADOS offre assistance aux sociétés et investisseurs, nationaux et étrangers, qui entendent développer des activités commerciales et des investissements en Espagne.

Les services offerts dans ce domaine comprennent la négociation et la rédaction de tous les types de contrats dont les clients peuvent avoir besoin pour développer leur stratégie d'investissement ou désinvestissement: conseil légal en matière de fusions et acquisitions, UTEs ("Uniones Temporales de Empresas"-groupements temporaires d'entreprises-), achat et vente de sociétés, management buy-outs, leveraged buy-outs, accords de collaboration, joint ventures, accords para-sociaux, transactions, liquidation de sociétés et d'investissements et, en résumé, toute sorte d'opérations et d'investissements, nationaux ou étrangers, où s'avère nécessaire la protection des intérêts de la société.

De même, les services fournis sous cette épigraphe couvrent l'implantation en Espagne des succursales et compagnies subsidiaires des sociétés étrangères, comprenant la préparation, le dépôt et le suivi de l'ensemble des documents nécessaires au bon fonctionnement de ces sociétés.

En ce qui concerne le développement des activités ordinaires des clients, ce département collabore à la négociation et à la rédaction de tout type de contrats, à savoir, franchise, bail, distribution, agence, transfert de technologie, propriété industrielle et intellectuelle, financement, achat et vente de marchandises, publicité et parrainage, en fournissant, plus généralement, un ample appui juridique à la gestion quotidienne des sociétés.

Il importe de souligner que l'activité du département n'est pas étrangère aux besoins de conseil corporatif des sociétés dans lesquelles le cabinet exerce des fonctions de secrétariat ou assistance au sein du Conseil d'administration, lorsqu'une assistance légale spécialisée est nécessaire.

De même, notre cabinet travaille dans le domaine du financement d'actifs (y-compris les bateaux et les avions) et de projets encadrés dans un ample éventail d'activités économiques, ayant conseillé des soutiens financiers et des propriétaires de projets dans les domaines immobilier, industriel, du loisir et de l'énergie.

Nous nous occupons également de l'ensemble de problèmes dérivant de la restructuration des compagnies et des groupes internationaux.

Nos services s'adressent, tant aux questions ponctuelles pouvant se poser dans le cadre des activités quotidiennes de l'entreprise, qu'aux opérations compliquées qui nécessitent de l'intervention d'une équipe d'avocats participant de plusieurs disciplines. Cela permet d'offrir aux clients une approche précise et simultanée sur l'ensemble des matières ayant une transcendance légale pour l'opération posée.

Au fil des années, notre cabinet a acquis une expérience considérable dans l'analyse de la situation juridique et légale de ses clients, tant d'un point de vue global qu'à l'égard des différents départements ou divisions des entreprises, ce qui nous permet d'offrir une assistance capable de coordonner efficacement les intérêts commerciaux et les conditions et formalités imposées par la législation en vigueur applicable au secteur de l'activité concernée.

## **DROIT DU TRAVAIL**

Le Droit du Travail, la Sécurité Sociale et la Sécurité et l'Hygiène du Travail font l'objet de l'assistance prêtée par ce département, qui entend offrir un service intégral à l'égard de tous les problèmes juridiques auxquels les sociétés ou leurs cadres sont confrontés.

Nos services dans ce champ couvrent la négociation des conventions collectives, l'appui juridique à la politique du personnel, le conseil et la solution des problèmes légaux dérivant des systèmes de fonds de pensions ou des engagements assumés par les entreprises vis-à-vis de leurs employés, la protection des intérêts légaux des travailleurs ou des sociétés dans le cadre de leurs relations de travail, ainsi que l'assistance juridique, la solution des problèmes légaux et les formalités devant être respectées dans le cadre des déplacements internationaux des travailleurs (étrangers et rapatriés).

Nous représentons nos clients auprès des Autorités du Travail et de la Sécurité Sociale dans les procédures administratives devant être entamées, par exemple, en cas de licenciement collectif ("EREs") ou pour obtenir l'ajournement des cotisations à la Sécurité Sociale.

L'activité de notre département couvre la représentation de nos clients dans les toutes les instances de l'ordre social, y-compris la Cour de Cassation.

Enfin nous collaborons activement avec le département du Droit du Commerce et des Sociétés à l'analyse et à la vérification de la mesure dans laquelle les sociétés, clients ou tiers, accomplissent la législation applicable, et ceci moyennant la pratique d'audits et de Due Diligences dans des processus d'acquisition et fusion d'entreprises ou lorsqu'il faut tout simplement connaître ou vérifier le degré d'accomplissement de ladite législation.

## **CONTENTIEUX ET ARBITRAGE**

En cas de controverse, lorsqu'il n'est pas possible d'obtenir un arrangement amiable ou lorsqu'il convient d'entamer une procédure judiciaire ou arbitrale, PROL & ASOCIADOS conseille à ses clients l'option la plus avantageuse et les représente dans les domaines civil, social, commercial et contentieux-administratif moyennant les actions (y-compris l'action en annulation) et recours (appel, recours extraordinaire pour infraction à la procédure, pourvoi en cassation, recours extraordinaire en révision d'un jugement sans appel etc.) nécessaires, auprès de toutes juridictions, y-compris la Cour de Cassation et le Tribunal Constitutionnel.

En matière civile et commerciale, ce département représente ses clients dans les procédures de mesures conservatoires, qu'elles soient judiciaires ou arbitrales, pour assurer une tutelle judiciaire effective en cas d'action abrégée, verbale, ordinaire ou spéciale (partage judiciaire d'un héritage, déclaration d'incapacité, etc.). L'expérience du cabinet s'étend également aux procédures cambiaires, d'exécution de biens nantis ou hypothéqués et notamment à l'exécution en Espagne des jugements rendus par des tribunaux étrangers.

PROL & ASOCIADOS s'occupe fréquemment d'affaires contentieuses civiles, aussi bien au niveau national qu'international, et représente des intérêts individuels et collectifs, ayant acquis une expérience importante dans plusieurs domaines, tels que les conflits sociétaires (contestation de délibérations sociales, responsabilité des administrateurs, arrangements judiciaires de dissolution et liquidation de sociétés, etc.), les réclamations des sommes dues, la défense des droits des consommateurs et usagers, les réclamations concernant la concurrence déloyale, la propriété industrielle et intellectuelle, la protection des données, l'agence et la distribution (indemnités de clientèle et résiliation unilatérale de contrats), dans des sphères d'activité si diverses que la construction, l'immobilier, la banque et les assurances.

Dans le domaine contentieux-administratif, PROL & ASOCIADOS défend les intérêts de ses clients dans des affaires très complexes et variées, telles que les aides publiques et les subventions, les brevets et les licences, les réclamations d'intérêts auprès de l'Administration, l'interprétation et l'exécution des contrats administratifs, la contestation des adjudications et toute autre matière lorsque l'une des parties est une administration municipale, autonome ou de l'Etat.

PROL & ASOCIADOS a aussi une expérience considérable dans la résolution de conflits par la voie de l'arbitrage aux niveaux national et international, tant en qualité de conseil de l'une des parties qu'en ce qui concerne l'exercice de la fonction d'arbitre, l'un des membres du cabinet exerçant cette fonction au sein de plusieurs cours arbitrales, dont certaines profondément spécialisées en matière de droit des sociétés, bancaire et financier.

De même, PROL & ASOCIADOS a représenté les intérêts, créanciers et débiteurs, de divers clients nationaux et étrangers dans le cadre de diverses procédures de règlement collectif de dettes (« concours de créanciers »), ce qui lui a donné une expérience importante à l'égard de la nouvelle législation régissant ces procédures, comme en ce qui concerne la restructuration des dettes et le rapatriement subséquent des fonds.

PROL & ASOCIADOS représente enfin ses clients auprès de la Commission Nationale de Défense de la Concurrence et des Tribunaux Economiques et Administratifs.



## **AUTRES SECTEURS**

Depuis que l'Espagne a adhéré à l'Union Européenne, il existe de nouvelles matières difficiles à encadrer dans les domaines traditionnels de notre droit.

Parmi ces nouvelles matières figure - après la parution de nouvelles lois portant sur les télécommunications, la publicité, la concurrence déloyale, le commerce en détail, les produits défectueux et la défense des consommateurs et usagers - un nouveau corps légal que l'on peut dénommer de façon générique "droit de la consommation", domaine dans lequel notre étude a déployé une activité considérable depuis sa fondation.

PROL & ASOCIADOS offre un ensemble de services au niveau européen en ce qui concerne les réglementations communautaires auxquelles les entreprises sont soumises, notamment à l'égard des dispositions directement applicables qui ne nécessitent pas la promulgation de dispositions d'incorporation en droit interne.

Nous avons récemment eu affaire à des dossiers liés au marché d'Internet et nous conseillons régulièrement aux sociétés ou personnes physiques travaillant dans ce secteur.

En matière fiscale, nos services sont axés sur l'analyse des conséquences des opérations posées et le conseil à propos des questions ponctuelles liées aux activités quotidiennes des entreprises.

PROL & ASOCIADOS offre enfin assistance dans le domaine de la protection des droits de la propriété industrielle (brevets, marques et dénominations commerciales), tant dans la phase administrative que dans la phase juridictionnelle (voies administrative, civile ou pénale).

## **BUREAU**

### ***LOCALISATION***

Le bureau de Prol & Asociados est implanté à Madrid, rue Ebro n° 3, dans le quartier résidentiel “El Viso”.

Notre arrondissement, l'un des centres du commerce les plus importants de Madrid, jouit d'excellentes communications publiques, étant situé à vingt-cinq minutes de l'aéroport.

### ***ÉQUIPEMENT***

Depuis sa fondation, Prol & Asociados essaye d'avoir des moyens technologiques avancés, capables d'assurer un emploi du temps efficient, ainsi que d'épargner les tâches les plus routinières inhérentes à la pratique du droit.

Le système informatique de PROL & ASOCIADOS permet à tous ses membres d'accéder de façon immédiate à l'ensemble de l'information et de la documentation élaborées dans le cabinet. De même, les banques de données de jurisprudence et législation permettent d'obtenir des renseignements dans ces domaines dans les plus brefs délais. Notre cabinet dispose enfin de moyens suffisants pour garantir l'autonomie de chacun de ses membres, de sorte que ceux-ci peuvent, si besoin est, travailler dans les locaux du client.

### ***LANGUES***

Afin de fournir le meilleur service à ses clients internationaux, PROL & ASOCIADOS accorde une grande importance au chapitre des langues.

PROL & ASOCIADOS compte parmi ses membres des interprètes d'anglais et de français, ces deux langues pouvant donc être employées comme instruments de travail. Le cabinet est ainsi en mesure d'offrir aux clients, sans recourir à des entreprises de traduction, des versions en anglais ou en français des documents, ce qui garantit le caractère confidentiel et implique en même temps un gain de temps et des honoraires plus avantageux.

A la demande des clients, nous pouvons donc employer comme langues de travail pour la communication, la correspondance et la rédaction des documents l'espagnol, l'anglais ou le français. Nous avons aussi une connaissance suffisante du portugais et de l'italien.

## **ASSOCIATIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES**

Prol & Asociados, ou ses membres, participent activement aux suivantes **associations internationales**:

- INTERNATIONAL BAR ASSOCIATION (IBA)
- UNION INTERNATIONALE DES AVOCATS (UIA)
- ASSOCIATION EUROPEENNE POUR LE DROIT BANCAIRE ET FINANCIER (AEDBF)

**Au niveau national**, le cabinet ou ses membres appartiennent aux associations d'avocats et aux Cours d'arbitrage ci-dessous:

- ORDRES DES AVOCATS: tous les membres du cabinet sont inscrits, comme avocats en exercice, aux barreaux de Madrid ou de Barcelone.
- CLUB DE L'ARBITRAGE ESPAGNOL
- COUR CIVILE ET COMMERCIALE D'ARBITRAGE (CIMA)
- COUR ESPAGNOLE D'ARBITRAGE
- FUNDAÇÃO GETÚLIO VARGAS (FGV)
- COUR D'ARBITRAGE DE MADRID
- SOCIÉTÉ ESPAGNOLE D'ARBITRAGE
- COUR D'ARBITRAGE DE L'ORDRE DES AVOCATS DE MADRID
- FORUM D'AVOCATS D'ENTREPRISE (FJE)
- ASSOCIATION ESPAGNOLE DE REPRÉSENTANTS DE LA BANQUE ÉTRANGÈRE (AERBE)

## MEMBRES DU CABINET

### ASSOCIÉS

**FRANCISCO G. PROL**, né à Madrid, Espagne, le 28 septembre 1953. Etudes: Université de Madrid - “Centro de Estudios Universitarios -CEU-” (Maîtrise en Droit, 1975). Associations: Barreau de Madrid, Membre fondateur de l'Association Européenne pour le Droit Bancaire et Financier (AEDBF), International Bar Association, Union Internationale des Avocats, International Network for Technology Law. Langues: espagnol, anglais, français, portugais, italien.

**MANUEL MORENO**, né à Madrid, Espagne, le 15 septembre 1955. Etudes: Université de Valladolid (Maîtrise en Droit, 1977). Associations: Barreau de Madrid. Langues: espagnol, anglais.

**JOSEFINA GARCÍA**, née à Léon, Espagne, le 24 juillet 1950. Etudes: Université de Madrid (Maîtrise en Droit, 1985). Associations: Barreau de Madrid. Langues: espagnol, français.

**JUAN MANUEL LÓPEZ MOMPEÁN**, né à Madrid, Espagne, le 22 décembre 1951. Etudes: Université de Madrid (Maîtrise en Droit, 1973). Associations: Barreau de Madrid. Langues: espagnol, français

**ANA BEN VÁZQUEZ**, née à Bilbao, Espagne, le 22 novembre 1965. Etudes: Université de Barcelone (Maîtrise en Droit, 1992); Ecole de Pratique Juridique “Roda i Ventura” de l'Ordre des Avocats de Barcelone (Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat -CAPA- 1995). Associations: Barreau de Madrid. Langues: espagnol, français, catalan, anglais.

## **MEMBRES**

**YOLANDA PÉREZ VIDAL**, née à Pontevedra, Espagne, le 20 juin 1979. Etudes: Université de Navarre (Maîtrise en Droit, 2001); “Escuela Experiencia Profesional” (attachée à l’ICAM) (Master en Pratique Juridique, 2007). Associations: Barreau de Madrid; Alumni Navarrensis. Langues: espagnol, anglais.

**MARÍA HERNÁNDEZ GONZÁLEZ**, née à Madrid, Espagne, le 27 juillet 1978. Etudes: “C.U. Cardenal Cisneros”, Université Complutense de Madrid (Maîtrise en Droit, 2004); “Instituto de Estudios Bursátiles” [Master en Droit International, 2006]. Associations: Barreau de Madrid. Langues: espagnol, français, anglais.

**MIGUEL MAULEÓN BELLA**, né à Pampelune, Espagne, le 10 mai 1985. Études : Université Rey Juan Carlos, Madrid (Licence en Relations de Travail, 2010); Université Autonoma de Madrid (Maîtrise en Droit, 2014). Associations: Barreau de Madrid. Langues : espagnol, anglais, français.



## **CONSEIL EN MATIÈRE FISCALE**

**JAVIER SÁNCHEZ-MORENO** né à Badajoz, Espagne, le 18 mars 1963. Etudes: Université de Madrid (Maîtrise en Droit, 1986), Université de Grenade (Doctorat 2004). Expérience professionnelle: Inspecteur des Finances 1988-1997 (Chef d’Unité Fiscale pendant 5 ans et Sous-directeur des Services de Recouvrement de Madrid pendant 2 ans), Directeur de William M. Mercer Ltd. en Espagne (1997-2000), *Equity Partner* de Deloitte (2000-2005), Associé du cabinet d’avocats Sánchez-Moreno (depuis 2005). Professeur de Droit Fiscal (IE Business School, Madrid, Université de Valence). Associations: Barreau de Madrid. Langues: espagnol, français, anglais.

